C.C.A.S. de GIBERVILLE

Centre Communal d'Action Sociale

AIDES DE FIN D'ANNÉE 2026 AUX DEMANDEURS D'EMPLOIS ET AUX RETRAITÉS

Pour les fêtes de fin d'année, le C.C.A.S. renouvelle son aide à destination des gibervillais, demandeurs d'emplois et retraités.

Cette aide est octroyée sous forme de bons alimentaires et sous certaines conditions.

L'attribution de ces aides s'effectuera uniquement sur rendez-vous dans les bureaux du C.C.A.S situés 22 bis, rue Voltaire à Giberville,

entre le 30 novembre et le 18 décembre 2026

Pour ce faire, merci de contacter le C.C.A.S au 02 31 72 07 93.

➲ POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOIS

MONTANT DE L'AIDE

- de **40 € à 70 €** en fonction du nombre de personnes au foyer.

CONDITIONS D'OCTROI

- Avoir un domicile sur la commune depuis au moins 6 mois.
- Avoir des ressources mensuelles inférieures à :

Composition du foyer *	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants
Personne seule	847 €	1 270 €	1 525 €	1 864 €	2 202 €
Couple	1 270 €	1 525 €	1 779 €	2 118 €	2 456 €

** Se renseigner auprès du C.C.A.S pour les foyers ayant plus de 4 enfants à charge.*

DOCUMENTS À FOURNIR (lors du rendez-vous)

- Pièce d'identité et livret de famille pour les ménages.
- Attestation d'inscription à France Travail.
- Justificatif de ressources (RSA, ARE, ASS, salaire…).
- Justificatif de domicile (EDF ou quittance de loyer).

➲ POUR LES RETRAITÉS

MONTANT DE L'AIDE

- **50 € pour une personne seule**
- **100 € pour un couple**

CONDITIONS D'OCTROI

- Avoir un domicile sur la commune depuis au moins 6 mois.
- Retraité (personne seule ou en couple).
- Ressources mensuelles, pour les personnes seules, inférieures à 1 356,67 euros
- Ressources mensuelles, pour les couples, inférieures à 2 106,23 euros

DOCUMENTS À FOURNIR (lors du rendez-vous)

- Pièce d'identité.
- Justificatif des ressources : retraites, complémentaires, autres revenus.
- Avis d'imposition établis en 2026 sur les revenus 2025.
- Justificatif de domicile (EDF ou quittance de loyer).